



NEWSLETTER

Printemps 2021

Actualités

- **Invitation à participer à la consultation du Conseil constitutionnel avant le 14 mars**

Depuis l'été 2019, les 130 conseillers constitutionnels travaillent sur une nouvelle constitution valaisanne. Les principes qui entraîneraient des changements importants dans notre canton sont soumis, au moyen d'un questionnaire, aux institutions et à la population valaisanne pour **consultation jusqu'au 14 mars 2021**. L'AVEP participera à la consultation en tant qu'acteur institutionnel, mais vous invite à exprimer votre point de vue en tant qu'individu : <https://www.vs.ch/fr/web/constituante/consultation>

- **Rapport de Pro Juventute sur le coronavirus**

Les enfants et les jeunes ont été gravement affectés dans tous les domaines de leur vie par la pandémie de coronavirus et les circonstances qui l'ont accompagnée. Le rapport Pro Juventute sur le coronavirus résume les premières conclusions tirées d'études scientifiques, d'enquêtes et de données provenant d'offres de conseil. Les résultats scientifiques provisoires obtenus jusqu'à présent suggèrent que la pandémie creuse le « fossé » existant en termes d'éducation, en particulier lors de nouvelles fermetures d'écoles. Vous trouverez le rapport complet sous le lien suivant : <https://www.projuventute.ch/sites/default/files/2021-02/Pro-Juventute-Corona-Report-FR.pdf>

- **Nouvelles de la Faîtière Formation Professionnelle Suisse**

- **Prise de position sur l'enseignement à distance**

De nombreuses écoles sont encore menacées de fermeture et de conversion à l'enseignement à distance. Certaines écoles ont déjà dû se convertir. C'est pourquoi la Faîtière Formation Professionnelle Suisse (FPS) a rédigé un document de position sur l'enseignement à distance, qui présente les conditions les plus importantes pour une bonne réussite :

<https://www.bch-fps.ch/wp-content/uploads/2021/02/Fernunterricht-def.pdf>

- **Procédures de qualification régulières 2021**

Malgré la pandémie, des procédures de qualification seront effectuées régulièrement dans tous les cantons, si possible. La task force "Perspectives de la formation professionnelle" a élaboré les principes, les procédures et les règlements nécessaires. Vous trouverez de plus amples informations dans la lettre d'information suivante :

https://taskforce2020.ch/images/20210129_Covid_Info_QV2021_2_D.pdf

- **Conférence du SRFP : La didactique du terrain professionnel en Suisse**

En collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), la Société Suisse pour la Recherche appliquée en matière de Formation Professionnelle (SRFP) organisera **le 21 mai 2021 la conférence en ligne " La didactique du terrain professionnel en Suisse "**. Des discours issus de la pratique et de la science ainsi que des ateliers à choix individuel vous donneront un aperçu de l'état actuel de la "didactique des domaines professionnels en Suisse" : <https://sgab-srpf.ch/veranstaltungen/>

- **skillsnet.swiss: échange national et multidisciplinaire entre les acteurs de la formation professionnelle**

Sous le label skillsnet.swiss, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) lance la communauté Skillsnet pour la mise en réseau dans le domaine de la formation professionnelle. Les enseignants de l'EFP sont invités à participer à l'échange national et interdisciplinaire. Au sein de la communauté, des discussions ont lieu, des contributions sont recherchées et des expériences sont échangées. En mars, une série de MeetUps virtuels aura lieu pour lancer le projet, qui sera bientôt publié dans la communauté : <https://community.skillsnet.swiss/>

- **Devenir membre**

Vous souhaitez devenir membre de l'organisation faîtière Suisse (FPS) et bénéficier de la lettre d'information complète et d'un magazine stimulant sur les contenus du paysage suisse de la formation professionnelle ? L'AVEP (<https://www.avep-wvbu.ch/contact/>) ou l'organisation faîtière suisse FPS (info@bch-fps.ch) se tiennent à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations.



- **Point de situation 2021 de la FMEP**

La fédération des magistrats, des enseignants et du personnel de l'état du Valais (FMEP) a publié son point de situation au début du mois de février. Les contenus les plus importants en bref :

- La FMEP a fait pression sur le Conseil d'État pour **maintenir les salaires pendant les première et deuxième vagues du covid-19** et résistera aux tentatives parlementaires d'attaquer les salaires du secteur public.
- Le Conseil d'État a proposé une solution favorable suite à la proposition du groupe de travail **d'améliorer la couverture des indemnités de maladie** des employés de l'État. Les mesures d'application concrètes n'ont pas encore été trouvées, c'est pourquoi nous rappelons l'assurance d'indemnités journalières de maladie par la convention collective de la FMEP.
- La FMEP encourage l'Etat du Valais à **prolonger le congé de paternité** de 14 jours **de 10 jours supplémentaires** suite à la votation fédérale du 27 septembre 2020.
- La FMEP préconise une **base d'évaluation plus réaliste pour déterminer les compensations du renchérissement** afin d'éviter une dévaluation croissante du travail et de la rémunération des employés.

RAPPELS

- **Décharge d'âge**

Aurez-vous 58 ans avant le 1er septembre et avez-vous eu un niveau d'emploi moyen de 75% au cours des 5 dernières années? Si c'est le cas, vous avez automatiquement droit à une heure d'allègement de votre âge avec une réduction correspondante des heures. Comme l'allègement de l'âge est basé sur la charge de travail de l'année précédente, veuillez en tenir compte dans l'enquête sur la charge de travail de l'année de votre 56e anniversaire.

- **Réduction d'activité dès le début de l'âge flexible de la retraite**

Aurez-vous 58 ans avant le 1er septembre et avez-vous eu un niveau d'emploi moyen de 75% au cours des 5 dernières années? Si c'est le cas, vous avez le droit de demander une réduction maximale de 20 % de votre temps de travail hebdomadaire. Cette réduction n'entraînera aucune perte de cotisations aux fonds de pension.

- **Engagement approfondi en faveur de la formation professionnelle**

Le comité de l'AVEP souhaite et soutient un engagement approfondi pour la formation professionnelle. Nous vous encourageons à utiliser vos compétences pour tout poste supplémentaire dans votre école ou pour l'enseignement professionnel en général. Apportez votre contribution personnelle à la transmission et à la mise en valeur de la formation professionnelle !

À PROPOS

L'AVEP s'est engagé pour un ajustement des pratiques salariales au seuil de 50 % des salaires. Avec l'autorisation du service de la formation professionnelle, nous pouvons partager leur avis :

« Les directions des écoles, pour des situations organisationnelles particulières et motivées, ont la possibilité de demander au SFOP une application souple de la limite des 50 %. Les conditions sont, entre autres, les suivantes : jusqu'à 13.5 leçons pour du 23ème, 15 pour du 26, 18 pour du 32 ; durée de 3 ans au maximum. »

NOS PRIORITÉS ACTUELLES

- ...créer des démarches pour **l'amélioration des conditions de travail et de démission**, en particulier par la révision planifiée des cahiers des charges
- ...**amélioration de la pratique salariale** chez la décharge à partir de 58 ans
- ...**harmonisation** transversale **des plans de scolarité**

Nous recevons toujours volontiers vos suggestions et vos idées, soit par le/la représentant(e) de votre section, soit par le formulaire de contact :

<https://www.avep-wvbu.ch/contact/>